

PLAN DE DEVELOPPEMENT DU CD59

Saisons 2008 / 2009 – 2009 / 2010 – 2010 / 2011

Quelles priorités principales ?

- ☞ Une politique de recherche de nouveaux clubs
- ☞ Une politique d'incitation à la licenciation et d'intégration
- ☞ Une politique de fidélisation des licenciés actuels
- ☞ Une politique de détection sur la masse avec une politique technique adaptée pour un passage de la détection vers le haut niveau régional.

Quelles actions nécessaires ?

☞ Recherche de nouveaux clubs par :

- un regroupement des districts classés par zone géographique
 - ✓ zone 1 Maritime + Vallée de la Lys
 - ✓ zone 2 Cambrésis + Sambre Avesnois
 - ✓ zone 3 Douaisis + Valenciennois
 - ✓ zone 4 Métropole lilloise (M1 + M2)
- un recensement des communes sans club de tennis de table mais ayant une activité pongiste non fédérée FFTT (UFOLEP, Foyers ruraux, FTMO,)
- une démarche auprès des Municipalités pour une présentation de l'activité pongiste fédérale et des différentes actions du Comité du Nord
- un soutien administratif à la création d'associations pongistes pour devenir de futurs clubs

☞ Incitation à la licenciation avec :

- des actions sur les écoles premiers viviers en matière de jeunes
- des actions sur les clubs pour établir une liaison « école – club »
- des actions sur les nouveaux clubs pour une fidélisation à l'affiliation
- des actions d'incitation à l'intégration de nouveaux licenciés non traditionnels

☞ Mise en place d'une politique de détection sur la masse avec :

- des actions « découverte ping pong »
- une sensibilisation à l'esprit compétition
- des actions techniques de détection en priorité sur les jeunes mais aussi sur les féminines
- des actions sportives de détection sur les catégories « Poussins, Benjamins » voire « Minimes »

☞ Mise en place d'une politique de fidélisation des licenciés avec :

- l'offre d'un panel de compétitions pour tous les niveaux
- des actions techniques adaptées aux jeunes

Le Plan de développement s'intitule:

Opérations Progress' chti 59

☞ **Quatre grands axes de développement :**

- Progress' chti clubs
- Progress' chti licences
- Progress' chti détection
- Progress' chti fidélisation

(1) Le Progress' chti clubs

Concernera la création de nouveaux clubs avec des aides financières et des aides matérielles. Les clubs actuels ne seront pas concernés.

➔ Soit un budget de 44 000 euros

Toutes les autres opérations reprises ci après concerneront TOUS les clubs affiliés à la F.F.T.T. et relevant du CD59. Les clubs intéressés, motivés et désireux de profiter de ce plan pour se développer feront l'objet d'une convention les liant pour 3 ans au Comité du Nord afin de bénéficier des avantages financiers (aides financières en termes de remboursements, réductions sur des droits de participation, et aides matérielles)

(2) Le Progress' chti licences

* S'adressera à tous les clubs affiliés à la FFTT et relevant du CD59

✓ Par l'intermédiaire du monde scolaire

- Démarche envers les écoles primaires publiques et privées grâce à l'action fédérale existant depuis plusieurs années : le P.P.P. (Premier Pas Pongiste)
- Démarche envers les clubs pour effectuer un lien école – club avec une incitation à licencier suite à l'action P.P.P.

✓ Directement envers les clubs

- Incitation à la licenciation traditionnelles
- Incitation à la licenciation de féminines et de publics non traditionnels

➤ Aides financières

✓ suite à l'action PPP :

- offre de la première licence aux joueurs issus du P.P.P.avec une estimation de 180 par saison, chiffre enregistré ces deux dernières saisons.
- offre sous forme de bons d'achat Wack Sport de leur première raquette

- ✓ Remboursement à terme échu des nouvelles licences Minimales à raison de 2 par club sur une moyenne de 60 clubs sur 3 ans (estimation 100 par saison)
 - ✓ participation au challenge Société Générale avec récompenses financières
 - ⇒⇒⇒ voir dossier annexe « Challenge Service Gagnant – Société Générale »
- Module M1 = la Licenciation

→ Soit un budget de 36 000 euros

(3) Le Progress' chti détection

☞ 3 grandes étapes et 1 étape finale, basées au départ sur la masse issue du Premier Pas Pongiste et répartie sur les clubs

- ✓ E1 - Action locale d'accueil dans le monde du "ping pong" (Clubs)
- ✓ E2 - Action de détection géographique (Districts)
- ✓ E3 - Action de détection départementale (Nord)
- ✓ EF - Intégration dans la politique technique de détection Nord (le Groupe détection Nord)

➤ Aides financières

Remboursement des droits de licence payés lors des demandes catégories Poussins et benjamins
Remboursement des inscriptions au Critérium fédéral et au Championnat Benjamins / Poussins pour les mêmes catégories

→ Soit un budget de 120 000 euros

(4) Le Progress' chti fidélisation

➤ Aides financières

Basées sur le Challenge « Service gagnant – Société Générale » :

- ✓ avec le module M3 qui s'appuie sur la progression en terme de licenciés d'une saison sur l'autre
- ✓ avec le module général M4 qui est le classement général des clubs ayant participé aux modules M1 et M2

→ Soit un budget de 30 000 euros

Budget TOTAL de 230 000 euros

dont 120 000 demandés au CG59

dont 85 000 euros de fonds propres et partenaires

dont 25 000 euros demandés au CNDS en pluriannuel

DOSSIER "LA COLLE"

Information :

Au 1^{er} Janvier 2008 colles avec solvant interdites pour les joueurs évoluant en compétitions (individuelle ou par équipes et quelque soit le niveau) réservées uniquement aux catégories Jeunes (poussins à juniors, garçons et filles)

Au 1^{er} Septembre 2008 colles avec solvants interdite pour tous les joueurs garçons et filles, toutes catégories confondues, toutes compétitions confondues (individuelle et par équipes) et quelque soit le niveau.

Aucun texte officiel en français n'a encore été diffusé par la F.F.T.T., les textes originaux étant actuellement disponibles sur le site de l'I.T.T.F. en anglais.

Dès parution de la circulaire fédérale les clubs en seront informés avec les conditions d'application, ce qui ne devrait tarder.

Il est donc conseillé de préparer nos jeunes surtout si cela devait intervenir avant Juin 2008 avec les épreuves finales départementales, régionales et fédérales.